

Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Version 2.0 Date de révision 29 décembre 2011 Date d'impression 29 décembre 2011

ACRYLAMIDE/BIS-ACRYLAMIDE SOLUTION

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit : Acrylamide/Bis-Acrylamide solution

Code Produit : EU0061, EU0062, EU0063, EU0072, EU0073, EU0074, EU0076,

EU0077, EU0078, EU0079, EU0086, EU0087, EU0088

Société EUROMEDEX

24, rue des Tuileries BP 684 67460 SOUFFELWEYERSHEIM

Tél: 03 88 18 07 22 Fax: 03 88 18 07 25

e.mail: research@euromedex.com Internet: www.euromedex.com

Numéro d'Appel d'Urgence : I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Selon le règlement (EC) 1272/2008

Cancérogénicité (Catégorie 1B)

Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégorie 1B)

Toxicité pour la reproduction (Catégorie 2)

Toxicité aiguë (Catégorie 3)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Catégorie 1)

Toxicité aiguë (Catégorie 4)

Toxicité aiguë (Catégorie 4)

Irritation oculaire (Catégorie 2)

Irritation cutanée (Catégorie 2)

Sensibilisation cutanée (Catégorie 1)

Selon la Directive 67/548/CEE, comme modifiée.

Toxique en cas d'ingestion. Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Peut provoquer le cancer. Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires. Risque possible d'altération de la fertilité. Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contenue d'étiquette

Pictogramme





Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Version 2.0 Date de révision 29 décembre 2011 Date d'impression 29 décembre 2011

ACRYLAMIDE/BIS-ACRYLAMIDE SOLUTION

Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger H301	Tovigue on one d'ingestion
H340	Toxique en cas d'ingestion. Peut induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées
	ou d'une exposition prolongée.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mesure(s) de prévention	
P260	Ne pas respirer les
	poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE
	ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec
	précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les
	lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent
B004	être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
Symbole(s) de danger	
T	Toxique
Phrase(s) R	
R45	Peut provoquer le cancer.
R46	Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R20/21	Également nocif par inhalation et par contact avec la peau.

Également toxique en cas d'ingestion.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Également toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la

Irritant pour les yeux et la peau.

peau et par ingestion.

Page 2 sur 8

R48/23/24/25

R25

R43

R36/38



Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Version 2.0 Date de révision 29 décembre 2011 Date d'impression 29 décembre 2011

ACRYLAMIDE/BIS-ACRYLAMIDE SOLUTION

R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

Phrase(s) S

S53 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement

un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Autres dangers - aucun(e)

3. COMPOSITION/INFORMATION	ONS SUR LES O	COMPOSANTS		
Nom : Acrylamide 40% Solution				
NoCAS	NoCE	NoIndex	Classification	Concentration
Acrylamide				
79-06-1	201-173-7	616-003-00-0	Carc. 1B; Muta. 1B; Repr. 2; Acute Tox. 3; STOT RE 1; Acute Tox. 4; Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1; H372, H319, H315, H301, H350, H361f T, Carc.Cat.2, Mut.Cat.2, Repr.Cat.3, R45 - R46 - R20/21 - R25 - R36/38 - R43 - R48/23/24/25 - R62	
N,N'-Methylenebisacrylamide				
110-26-9	203-750-9		Acute Tox. 4; H302, H332 Xn, R20/22	<=2.5%
Eau			,,	
7732-18-5	231-791-2			<=70%
Pour le texte complet des Phrases-H	mentionnées dans	cette Section, voi	r Section 16.	

4. PREMIERS SECOURS





Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Version 2.0 Date de révision 29 décembre 2011 Date d'impression 29 décembre 2011

ACRYLAMIDE/BIS-ACRYLAMIDE SOLUTION

Conseils généraux

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement, une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après l'accident.

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou arrêt respiratoire.

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin d'urgence.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulyérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les canalisations, les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précaution pour garantir la sécurité de la manipulation





Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Version 2.0 Date de révision 29 décembre 2011 Date d'impression 29 décembre 2011

ACRYLAMIDE/BIS-ACRYLAMIDE SOLUTION

Éviter la formation d'aérosols.

Veiller à une bonne ventilation/aération du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Prévention des incendies et des explosions

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Autres indications sur les conditions de stockage

Tenir les emballages hermétiquement fermés

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à contrôler par poste de travail

79-06-1 acrylamide

VME 0.3mg/m³, 01ppm

C2, M2, R3; risque de pénétration cutanée

Remarques supplémentaires

Ce document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Équipement de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses, immédiatement après manipulation du produit et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire.

En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection des mains

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Manipuler avec des gants.

Protection des yeux

protection faciale et lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Page 5 sur 8



Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Version 2.0 Date de révision 29 décembre 2011 Date d'impression 29 décembre 2011

ACRYLAMIDE/BIS-ACRYLAMIDE SOLUTION

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme Liquide

Données de sécurité

pH non déterminé Point de fusion non déterminé

Point d'ébullition 100°C

Point d'inflammation 138°C Température d'inflammation 424°C

Auto-inflammation le produit ne s'enflamme pas spontanément

Danger d'explosion le produit n'est pas explosif

Pression de vapeur à 20°C 23 hPa Densité à 20°C 1,035g/cm³ Solubilité/miscibilité dans l'eau non déterminé

Teneurs en solvants

Solvants organiques 0%
Eau 60-70%
Teneur en substances solides 30-40%

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Décomposition thermique/conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

Matières à éviter

Acides, Bases, Oxydants, Agents réducteurs, fer et sels ferreux, Cuivre, aluminium, laiton, initiateurs de radicaux libres

Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - rat - 124 mg/kg DL50 Dermique - rat - 400 mg/kg

Effet primaire d'irritation

de la peau : irrite la peau et les muqueuses

des yeux : effet d'irritation

Sensibilisation

Page 6 sur 8





Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Version 2.0 Date de révision 29 décembre 2011 Date d'impression 29 décembre 2011

ACRYLAMIDE/BIS-ACRYLAMIDE SOLUTION

Sensibilisation possible par contact avec la peau

Sensibilisation du système respiratoire ou de la peau

Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Indications toxicologiques complémentaires

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Toxique

Nocif

Irritant

Cancérigène

Le produit peut causer des dommages héréditaires.

Effets potentiels sur la santé

Inhalation Toxique en cas d'inhalation. Peut irriter le système respiratoire.

Ingestion Toxique en cas d'ingestion.

Peau Toxique en cas d'absorption à travers la peau. Provoque une irritation de la peau.

Yeux Provoque une irritation des yeux.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Autre indications écologiques

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) Très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Se conformer aux réglementations fédérales de l'état et locales sur l'environnement. Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Produit de nettoyage recommandé

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

Numéro ONU: 3426 Classe: 6.1 Groupe d'emballage: III

Nom d'expédition: ACRYLAMIDE EN SOLUTION

IMDG

UN-Number: 3426 Class: 6.1 Packing group: III EMS-No: F-A, S-A

Page 7 sur 8



Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Version 2.0 Date de révision 29 décembre 2011 Date d'impression 29 décembre 2011

ACRYLAMIDE/BIS-ACRYLAMIDE SOLUTION

Proper shipping name: ACRYLAMIDE SOLUTION

Marine pollutant: No

IATA

UN-Number: 3426 Class: 6.1 Packing group: III

Toxique pour la Reproduction, Catégorie 3

Proper shipping name: Acrylamide solution

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

16. AUTRES DONNÉES

Codes H et Phrases R mentionnées dans la Section 3		
H301	Toxique en cas d'ingestion.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H332	Nocif par inhalation.	
H340	Peut induire des anomalies génétiques.	
H350	Peut provoquer le cancer.	
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.	
H312	Nocif par contact cutané.	
H372	Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Т	Toxique	
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.	
R25	Toxique en cas d'ingestion.	
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.	
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.	
R45	Peut provoquer le cancer.	
R46	Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.	
R48/23/24/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par		
	contact avec la peau et par ingestion.	
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.	

Repr.Cat.3